



Ai-je droit au chompage apres un cdd ?

Par **bouitasse**, le **03/06/2009** à **09:29**

Bonjour,

J'ai rompu un contrat de 5 ans donc pas de chompage cependant j'ai retrouvé un CDD de six mois à l'issue. Mon chômage après cette période sera-t-il calculé sur les 6 mois ou les 5 ans
Merci